



Syndicat Unitaire des Personnels des Administrations Parisiennes

6 rue Pierre Ginier 75018 Paris / tél.: 01 44 70 12 80 / mail : syndicat.supap-fsu@paris.fr

LA FSU TERRITORIALE **PARIS**

Temps de travail, sous-effectifs, précarité, ça suffit ! Préparons une mobilisation d'ampleur en novembre

Le calendrier concernant le temps de travail s'accélère.

Le préfet a attaqué au tribunal administratif les 3 jours de sujétion commune à tous.tes les agent.es gagnés par la mobilisation (3 jours regagnés sur les 8) en demandant au tribunal leur suspension en attente d'une décision définitive du TA, voir [ICI](#). **Si le préfet avait gain de cause, le nouveau règlement temps de travail s'appliquerait bien au 1^{er} janvier 2022, mais sans les 3 jours récupérés.**

De leur côté, plusieurs directions ont adopté des nouveaux cycles de travail qui entérinent l'augmentation du temps de travail et la remise en cause des temps de trajet de la pause méridienne. Avec des sous-effectifs massifs, des nouveaux cycles pourraient imposer les nécessités de service au détriment de la vie personnelle.

Ces cycles de travail sont désormais soumis aux instances centrales (CHSCT et CT) avant leur passage au Conseil de Paris à la mi-novembre.

Le SUPAP-FSU souhaiterait une mobilisation commune de l'intersyndicale « Pas une minute de plus », avec grève et rassemblement, à l'occasion du Conseil de Paris du mardi 16 novembre autour des revendications suivantes :

- Contre la **suppression quasi-totale de temps de trajet** pour se rendre au restaurant administratif.
- Contre la diminution de la **pause repas** et les dangers qui pèsent sur la restauration subventionnée
- Contre les **cycles de travail qui dégradent nos conditions de vie**
- Contre la **baisse des sujétions** mise en œuvre par la Ville pour de nombreux métiers (3975, adjoint.es d'animation, adjoint.es éducatif-ves en collège, agent.es d'accueil et de surveillance des mairies et bâtiments)
- Pour un plan massif de **recrutement de titulaires** et un plan de **déprécarisation**
- Pour demander que **tous les moyens soient utilisés pour conserver nos 8 jours** : les 3 jours de sujétion commune OU l'augmentation des sujétions existantes, la création de nouvelles sujétions...

Dernière minute : suite au boycott des instances centrales par l'intersyndicale « Pas une minute de plus », voir [ICI](#), celles-ci ont été reprogrammées par l'administration la semaine prochaine : CHSCT central le mardi 26 octobre et CT central le jeudi 28 octobre.

Retrouvez en pièces jointes l'intégralité des amendements de l'intersyndicale présentés au CT central.